



Mercredi 27 octobre 2021

## Le CNPA invite ses adhérents à la présentation en avant-première, du nouveau guide de la ventilation des ateliers de carrosserie-peinture de l'INRS

**Le CNPA et l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail (INRS) invitent les professionnels de la carrosserie-peinture à une présentation par visio conférence, des normes et bonnes pratiques en matière de ventilation des ateliers de carrosserie le mardi 16 novembre 2021.**

Les ateliers de carrosserie doivent répondre à un certain nombre d'exigences spécifiques à l'activité ou relevant du droit commun en matière de protection des travailleurs. Normes de ventilation, recommandations, prescriptions, évolutions des matériels (cabines de peinture, etc.), comment s'y retrouver facilement dans l'ensemble de ces informations ?

Entre obligation réglementaire stricte et recommandation qu'en est-il ? Les équipements sont-ils conformes ? Quels sont les bons matériels pour les professionnels souhaitant renouveler, rénover ou investir sur de nouveaux équipements ? Quelles sont les bonnes pratiques en matière de ventilation sur chaque étape de process de mise en réparation en carrosserie-peinture ?

**La prévention des risques, notamment du risque chimique en carrosserie est un sujet parfois perçu comme complexe.** C'est dans ce contexte que le CNPA et l'INRS ont souhaité présenter les principaux points à retenir sur ces sujets importants dans une approche simple et accessible à tous.

À cet effet, **le CNPA a décidé d'organiser au niveau national, pour les professionnels de la carrosserie peinture, une présentation synthétique et opérationnelle de ce nouveau guide, récemment mis à jour par l'INRS**, et auquel ont collaboré les principales administrations de contrôle (CARSAT(S), CRAMIF, etc.) et des opérateurs du marché (FIPEC, équipementiers, carrossiers, etc.).

Ce sera l'occasion pour l'ensemble des opérateurs en carrosserie (carrossiers spécialisés, concessionnaires, agents de marque) de se familiariser avec les exigences dans ce domaine précis de la **protection des risques en atelier de carrosserie peinture, de bénéficier également d'un point complet autant que synthétique sur la réglementation** en la matière mais également **de poser des questions en direct à l'INRS.**

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUES ET DOSSIERS DE PRESSE SUR [WWW.CNPA.FR](http://WWW.CNPA.FR), RUBRIQUE « PRESSE »

## **> À propos du CNPA**

*Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 150 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.*